

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE M. JEAN BOURQUARD, DÉPUTÉ (PS), INTITULÉE "ARRIVÉE DES CJ À DELEMONT : PLANIFICATION DU PROJET DANS LE CADRE DE PRODES" (N°2960)

Dans le cadre de la planification de l'étape d'aménagement PRODES 2030, les régions de planification de la Suisse occidentale et de la Suisse du Nord-Ouest ont déposé en novembre 2014 le projet d'une relation directe toutes les 30 minutes entre La Chaux-de-Fonds, Glovelier et Delémont. Ce projet répond aux impératifs suivants :

- assurer des relations sans changement entre La Chaux-de-Fonds, les Franches-Montagnes et les localités de la vallée de Delémont ;
- améliorer de manière significative les temps de parcours entre l'Ajoie et les Franches-Montagnes et La Chaux-de-Fonds, en particulier en réduisant fortement les temps de correspondance à Glovelier ;
- permettre des relations à la fréquence demi-heure et selon un temps de parcours équivalent entre La Chaux-de-Fonds et Bâle alternativement par Bienne et par Glovelier ;
- réduire les temps de correspondance en direction de Bâle pour les déplacements en provenance des localités de la vallée de Delémont ainsi que les temps de parcours depuis les Franches-Montagnes ;
- augmenter l'offre et les capacités de transport sur la partie la plus chargée du réseau ferroviaire jurassien à savoir entre Glovelier et Delémont par complémentarité avec les trains CFF.

Concrètement, en matière d'infrastructure, cela implique notamment la construction de sections de doubles voies et l'existence d'un troisième rail sur le tronçon CFF entre Glovelier et Delémont. Ce dernier point a été anticipé par le canton grâce à la pose de traverses compatibles avec trois rails lors des travaux ordinaires de renouvellement des CFF depuis dix ans.

Le projet a franchi une première étape au sein de la Confédération en 2015, à savoir le droit d'être évalué. Dans l'avant-projet de message relatif à l'étape d'aménagement 2030/35 de l'infrastructure ferroviaire, mis en consultation par le Conseil fédéral en septembre 2017, le projet a été classé par la Confédération dans la catégorie des projets en 1^{er} degré d'urgence, ce qui signifierait qu'il ne serait pas retenu pour 2030/35 mais viendrait, sans garantie, en tête de liste pour l'étape suivante.

Afin de pouvoir donner une chance à sa réalisation, le canton du Jura a obtenu de la Confédération, en été 2017, qu'un projet optimisé soit étudié. L'étude de cette variante allégée, financée par l'Office fédéral des transports, est en cours par les CJ en collaboration avec les CFF et sous la responsabilité formelle du canton. Elle sera transmise à la Confédération avant la fin de l'hiver. Le canton du Jura est fortement engagé afin que ce projet soit retenu dans le message que le Conseil fédéral adressera aux Chambres fédérales à la fin 2018, en vue d'une réalisation d'ici à 2030/35. Sur la base des résultats intermédiaires, la région de planification concernée, à savoir la Suisse du Nord-Ouest, et les cantons riverains, ont pris position en faveur du projet dans le cadre de la consultation.

Le Parlement jurassien a accepté en 2016 l'inclusion dans la Conception directrice des transports publics du principe d'une relation améliorée, si possible sans changement, entre La Chaux-de-Fonds, les Franches-Montagnes et Delémont. Il a régulièrement accepté, depuis 2007, les crédits permettant de financer la plus-value résultant de la pose par les CFF de traverses compatibles avec trois rails entre Glovelier et Delémont.

Aux questions précises, le Gouvernement peut répondre de la manière suivante.

- 1. Sachant que le projet de 3^e rail, mentionné dans PRODES, doit faire l'objet d'une attention politique et stratégique prioritaire, le Gouvernement partage-t-il l'avis que ce projet devrait être réalisé dans les années 2022/2025 afin d'éviter une aggravation de la diminution du trafic CJ tout en améliorant enfin les liaisons interdistricts ?**

L'étude qui sera achevée d'ici à la fin de l'hiver 2018 permettra d'évaluer les effets du projet sur le trafic de la ligne CJ Glovelier-La Chaux-de-Fonds. Pour l'heure, il n'est pas possible de répondre à la question posée. Cependant, des mesures améliorant l'attractivité de la ligne sont en cours ou

envisagées à plus court terme, comme des diminutions des temps de parcours en direction de Glovelier ainsi que des augmentations des fréquences aux heures de pointe entre Saignelégier et La Chaux-de-Fonds.

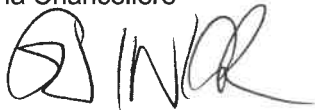
2. Le Gouvernement est-il prêt à étudier toutes les options qui permettraient la réalisation anticipée de ce projet pour en garantir l'exécution en coordination avec les travaux prévus par les CFF (automatisation de Glovelier, achèvement du renouvellement de la voie pour trois files de rail entre Bassecourt et Glovelier et aménagement d'un passage inférieur en gare de Glovelier) planifiés à l'horizon 2022/2025 ?

Le canton ne pourra se prononcer sur le sujet que sur la base de l'étude en cours. Dans tous les cas, une réalisation anticipée, c'est-à-dire un préfinancement, n'est envisageable que si le projet est retenu dans l'étape d'aménagement 2030/35 de PRODES. Cela ne sera connu qu'à l'issue des travaux des Chambres fédérales à fin 2019.

Delémont, le 16 janvier 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière



Gladys Winkler Docourt